

CM du 11 avril 2016

Milouda Latrèche

Intervention sur la délibération n°4, adoption du budget primitif.

Vous avez cette année encore réduit le montant des subventions versées par la commune aux associations. Il passe de 3.6Me à 3.3M€.

Vos choix nous paraissent discutables :

- Vous pénalisez l'école et la jeunesse :

La subvention versée à la crèche Baby-Loup baisse encore de 20% (-50 000EUR). Pourtant, la convention votée par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 fait état d'un accord sur la base d'un volume de 90 000 heures subventionnées à hauteur de 2,34 € pour les heures et jours d'ouverture des crèches municipales (cette somme correspondant, selon un principe d'équité, à votre estimation de l'investissement moyen de la commune par heure d'accueil dans une crèche municipale), et à hauteur de 3,78 € pour les heures et jours non pratiqués par les crèches municipales (cette somme correspondant au tarif appliqué par l'ensemble des villes partenaires de la crèche Baby-Loup).

La ligne budgétaire aujourd'hui annoncée ne correspond pas à cette convention 2016, qui aurait appelé en toute logique une provision plus importante. Comment justifiez-vous cette réduction ?

Désirez-vous réduire le nombre d'heures d'accueil subventionnées alors même que les familles conflanaises manquent cruellement de places en crèche ? Avez-vous l'intention de rémunérer les heures de garde à un tarif très inférieur à celui acté par le Conseil Municipal ? La remise en cause de l'équité avec les autres crèches, que vous aviez pourtant garantie, mettrait inutilement en péril cet établissement innovant, dont les services sont très appréciés des familles conflanaises.

La subvention versée à la caisse des écoles diminue de 13% (-30 000€). D'après les fédérations de parents d'élèves, les budgets consacrés aux sorties pédagogiques seront amputés de 40%.

La subvention versée à l'association « enfance et partage, spécialisée dans la prévention des violences faites aux enfants et dans le soutien psychologique aux enfants maltraités baisse de 38%.

Vous avez décidé de réduire encore les subventions accordées à la MJC, de près de 50 000€ soit près de 9%. (soit une baisse de 17% en tout depuis le début de votre mandat). Pourtant, cet établissement, essentiel à la vie culturelle conflanaise a fait la démonstration qu'il était en mesure d'organiser de grands événements à des coûts défiants toute concurrence.

- Vous réduisez drastiquement les dépenses sociales de la ville alors que les besoins ont augmenté avec l'aggravation du chômage :

La subvention du CCAS baisse de 20% cette année (- 98000€)

La subvention du COS baisse de 10% (-9000€)

La subvention versée au bateau « Je sers », d'un montant de 2750€ a tout bonnement disparue alors que cette association remplit un rôle d'accueil en lieu et place de la commune.

La subvention versée aux restos du cœur baisse encore de 20%. (-1000€) alors que jamais leur action n'a été aussi nécessaire.

La subvention versée au Secours Populaire diminue de 13%.

En revanche le budget alloué au secours catholique n'a pas été affecté. Nous nous en réjouissons mais nous nous interrogeons sur le sens de cette différence de traitement.

- En revanche, vous préservez les subventions à caractère électoraliste

Manifestement, les crédits alloués ne l'ont pas été sur la base d'un examen attentif des comptes de résultats des associations ni de leurs prestations réelles, car la plupart ont été tout bonnement reconduits sans modification. Or l'année dernière, vous aviez reconnu que vous n'aviez pas examiné leurs comptes.

Les budgets versés aux grandes associations sportives n'ont pas baissé, comme :

- L'USC sportive de conflans (207 000€)
- Le tennis club (5 000€)
- Le RCH (rugby) (29 000€)
- Les hommes grenouille (5 000€)
- Le club bouliste (3 500€)

Seul le Conflans Football Club a été mis à contribution, avec une baisse de 4%, pour un montant final de 110 000 €.

Nous ne réclamons pas de les sacrifier mais, encore une fois, quelle est la logique de vos choix ? Nous ne les voyons pas ? Ou bien que trop car vous vous attaquez essentiellement aux associations soit qui dépendent directement de la mairie (comme la MJC) soit qui ne peuvent pas se défendre ou qui représentent des populations qui ne vous intéressent pas (restos du cœur, Je Sers, Secours Populaire).

Il faudrait travailler au rapprochement de ces diverses associations sportives, sans doute en mutualisant les moyens et en leur demandant d'intervenir davantage dans le périscolaire que vous avez réduit dans les écoles, ce qui est le meilleur moyen d'offrir des activités formatrices et pédagogiques gratuites et de qualité à tous les enfants.

Sur ce plan de l'Éducation, on comprend mal que vous exigiez des efforts de l'école publique, tout en continuant à augmenter la subvention facultative versée à l'école Saint Joseph. Elle passe de 150 000 à 160 000€ cette année.

Pour la première fois cette année, la commune va financer les scouts de France. La somme est maigre, mais la décision est révélatrice de vos préférences.

En supprimant les subventions à ces organismes confessionnels, et en recalibrant les efforts des associations que vous épargnez vous auriez pu à la fois financer le maintien des budgets de la CCAS et de la crèche Babyloup et vous auriez pu maintenir les subventions versées à la caisse des écoles publiques et à la MJC.

Autre remarque : vous allez financer une association de commerçants à hauteur de 12 500 € cette année. Plutôt que de leur verser cette somme, vous auriez mieux fait d'interdire l'ouverture des grandes surfaces le dimanche pour préserver les commerces de proximité.